

**POSITION DU CA DE L'UTM  
SUR LE PROJET TOULOUSE IDEX « UNITI »  
CA DU 20 MARS 2012**

Le conseil d'administration de l'Université de Toulouse II-Le MIRAIL réaffirme ses ambitions de faire de Toulouse l'un des grands sites universitaires, améliorer la formation des étudiants et favoriser leur réussite, développer l'excellence scientifique et la transversalité, engager la construction d'un modèle d'innovation au service d'une société de la connaissance. C'est pourquoi le CA de l'établissement s'engage pour une nouvelle politique de site et l'évolution de l'Université de Toulouse vers un modèle fédéral, intégrant l>IDEX et favorisant la coopération scientifique et pédagogique.

Dans le cadre d'un pari collectif rassemblant les membres de tous les établissements universitaires de Toulouse et sa région, les membres du CA considèrent que ce projet doit maintenant entrer dans une phase de dialogue et de concertation.

En effet, considérant que le dossier « Uniti » complet n'a pas pu à ce jour être soumis aux instances de l'établissement, le CA de l'Université de Toulouse II rappelle cinq points de vigilance, exprimés par les représentants de l'ensemble de la communauté :

- Un projet respectueux de l'identité de chaque établissement et des principes d'un service public universitaire considéré comme un bien public au service de la société et des étudiants.
- Une offre d'enseignement qui garantisse à l'ensemble des étudiants un accès démocratique aux formations supérieures.
- Un mode de gouvernance respectant les principes de démocratie, de collégialité et de représentation universitaire, assurant le développement de l'université de Toulouse et l'implication de tous ses membres.
- Une politique d'excellence dynamique, ouverte, capable de tirer vers le haut l'ensemble des activités scientifiques et pédagogiques du site.
- Des règles de financement qui répondent à une double exigence : permettre d'atteindre les objectifs visés par l'ambition scientifique du site ; éviter l'émergence d'un modèle à deux vitesses.

Pour les membres du CA de l'Université de Toulouse II- Le Mirail, la mise en œuvre du projet « Uniti » doit :

- faire l'objet d'une large concertation sur l'ensemble du site universitaire toulousain,

- permettre l'amélioration du dossier au regard des valeurs auxquelles la communauté universitaire adhère : la démocratie universitaire et les valeurs du service public d'enseignement supérieur et de recherche, l'excellence pour tous et l'égalité des chances, la diversité et la solidarité, l'innovation et l'ouverture vers la société.
- être soumise aux instances de chaque université.

C'est pourquoi, comme l'a voté le Congrès de l'Université de Toulouse 2-Le Mirail le 13 mars 2012, le CA refuse tout calendrier précipité d'un éventuel vote de la convention entre le PRES « Université de Toulouse » et l'Etat sur le projet Toulouse-UNITI. Avant toute signature, la convention et le projet doivent faire l'objet d'une large consultation des personnels, des étudiants et des instances représentatives des établissements sur l'ensemble du site. Ils devront également être soumis au vote préalable du conseil d'administration de l'université. Ce processus pourra prendre plusieurs mois : participation et démocratie doivent retrouver toute leur place.

Adopté à l'unanimité des 19 membres présents ou représentés.